

2019/ 41



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

**N° DEL2019\_06\_01**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 26 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**24 Elus présents lors du vote :** PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE GOUEFF Viviane ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; LE CLANCHE Vincent ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

**3 Pouvoirs :**

M. LE FUR Michel donne pouvoir à M. LE BAYON Maurice.

M. GAUTER Jean-Pierre donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

**Absents :**

SAILLE Emmanuelle

BOTUHA Eric

**SECRETAIRE DE SEANCE :** BRIENT Pascal

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :** le 19 septembre 2019

**OBJET :** DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Maire rappelle qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres (un conseiller municipal) pour remplir les fonctions de secrétaire (art. L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales). Cette nomination doit, conformément aux dispositions de l'article L 2121-21, se faire en principe au scrutin secret sauf si le Conseil décide à l'unanimité le contraire.

Envoyé en préfecture le 11/10/2019

Reçu en préfecture le 11/10/2019

Affiché le **14/10/2019**

ID : 056-215601774-20190926-DEL2019\_06\_01-DE

L'article L 2121-15 du CGCT permet au Conseil municipal d'adjoindre à ce secrétaire des auxiliaires, pris en dehors de ses membres (secrétaire de mairie, techniciens ...), qui assistent aux séances sans participer aux délibérations.

Après avoir décidé un vote à mains levées,

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

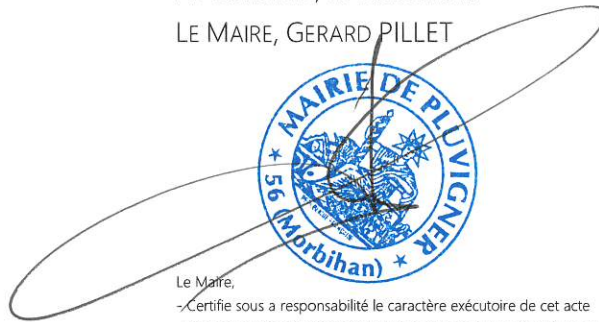
La candidature de M. BRIENT Pascal comme secrétaire de séance est proposée aux votes.

**VOTE : LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DESIGNE A L'UNANIMITE, M. BRIENT PASCAL COMME SECRETAIRE DE SEANCE.**

A PLUVIGNER, LE 26.09.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

**VOTES : 27 pour**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/ 42



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

**N° DEL2019\_06\_02**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 26 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**24 Elus présents lors du vote :** PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE GOUEFF Viviane ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; LE CLANCHE Vincent ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

**3 Pouvoirs :**

M. LE FUR Michel donne pouvoir à M. LE BAYON Maurice.

M. GAUTER Jean-Pierre donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

**Absents :**

SAILLE Emmanuelle

BOTUHA Eric

**SECRETAIRE DE SEANCE :** BRIENT Pascal

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :** le 19 septembre 2019

**OBJET :** APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 18 juillet 2019.

Le procès-verbal de séance du dernier conseil municipal est présenté aux votes des élus.

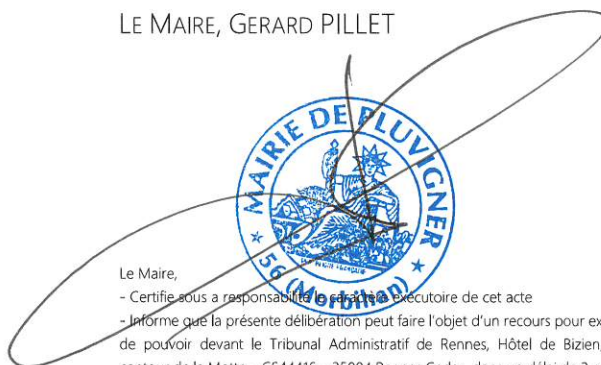
Aucune observation n'est portée sur le procès-verbal du conseil municipal du 18 juillet 2019.

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE, LE PROCES-VERBAL DE SEANCE DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

A PLUVIGNER, LE 26.09.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 27 pour



Le Maire,

- Certifié sous sa responsabilité exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/ 43



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

**N° DEL2019\_06\_26**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 26 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**24 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE GOUEFF Viviane ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; LE CLANCHE Vincent ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

**3 Pouvoirs :**

M. LE FUR Michel donne pouvoir à M. LE BAYON Maurice.

M. GAUTER Jean-Pierre donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

**Absents :**

SAILLE Emmanuelle

BOTUHA Eric

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BRIENT Pascal

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 19 septembre 2019

**OBJET** : FINANCES BUDGET – DECISION MODIFICATIVE N°2 – RECTIFICATIF

La réalisation du film pour les vœux 2019 avait été inscrite au budget 2019 en fonctionnement. Cependant, la Trésorerie a souhaité que cette dépense soit réglée en investissement au chapitre 20. Ce chapitre n'étant pas fréquemment utilisé, les crédits qui y sont inscrits ne permettent aucune marge de manœuvre.

Il est donc nécessaire de réapprovisionner le chapitre 20 depuis le chapitre 23.  
Le tableau suivant retrace ces différents mouvements :

<u>Dépenses</u>	<u>Investissement</u>		0 €
	Chapitre 20		5 000 €
	Concessions et droits similaires	Article 2051	5 000 €
	Chapitre 23		- 5 000 €
	Constructions en cours	Article 2313	- 5 000 €

Vu l'avis favorable de la commission finances du 17 septembre 2019 ;

**VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE CETTE DECISION MODIFICATIVE N°2. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

*Cette délibération annule et remplace la précédente du même intitulé DEL2019\_06\_03 pour erreur informatique.*

A PLUVIGNER, LE 26.09.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

**VOTES : 27 pour**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/ 44



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

**N° DEL2019\_06\_04**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 26 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**24 Elus présents lors du vote :** PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE GOUEFF Viviane ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; LE CLANCHE Vincent ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

**3 Pouvoirs :**

M. LE FUR Michel donne pouvoir à M. LE BAYON Maurice.

M. GAUTER Jean-Pierre donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

**Absents :**

SAILLE Emmanuelle

BOTUHA Eric

**SECRETAIRE DE SEANCE :** BRIENT Pascal

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :** le 19 septembre 2019

**OBJET :** FINANCES BUDGET – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GAZ 2019

Dans le cadre de l'occupation du domaine public et en application du décret 2007-606 du 25 avril 2007, GRDF doit, en sa qualité de concessionnaire des réseaux de distribution de gaz, acquitter une redevance d'occupation du domaine public (RODP).

Envoyé en préfecture le 11/10/2019

Reçu en préfecture le 11/10/2019

Affiché le 14/10/2019

ID : 056-215601774-20190926-DEL2019\_06\_04-DE

Cette participation se calcule ainsi :

- Longueur de canalisation : 18 627 mètres
- Taux : 0,035 €/mètre
- Taux de revalorisation : 1,24

$$\text{RODP 2019} = (0,035 \times 18\,627 + 100) \times 1,24 = 932 \text{ €}$$

Par ailleurs, en application du décret 2015-334 du 25 mars 2015, une redevance est également due pour l'occupation provisoire au titre des canalisations construites ou renouvelées au cours de l'année précédente (ROPDP).

Cette participation se calcule ainsi :

- Longueur de canalisation : 151 mètres
- Taux : 0,35 €/mètre
- Taux de revalorisation : 1,06

$$\text{ROPDP 2019} = 0,35 \times 151 \times 1,06 = 56 \text{ €}$$

**Soit un total :**

$$\text{RODP 2019} + \text{ROPDP 2019} = 932 + 56 = 988 \text{ €}$$

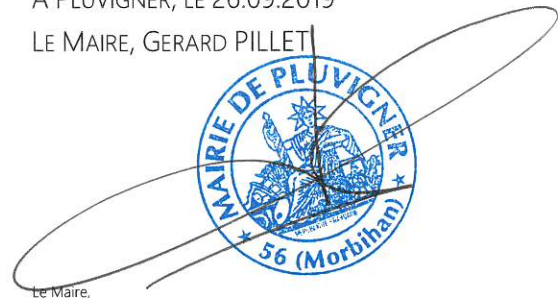
Vu l'avis favorable de la commission finances du 17 septembre 2019 ;

**VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE LE MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GAZ 2019 D'UN MONTANT DE 988 € (CF. ANNEXE DEL2019\_06\_04). M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 26.09.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

**VOTES : 27 pour**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.



2019/ 46



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

**N° DEL2019\_06\_05**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 26 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**24 Elus présents lors du vote :** PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE GOUEFF Viviane ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; LE CLANCHE Vincent ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

**3 Pouvoirs :**

M. LE FUR Michel donne pouvoir à M. LE BAYON Maurice.

M. GAUTER Jean-Pierre donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

**Absents :**

SAILLE Emmanuelle

BOTUHA Eric

**SECRETAIRE DE SEANCE :** BRIENT Pascal

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :** le 19 septembre 2019

**OBJET :** FINANCES BUDGET – ACQUISITION DE DEUX CELLULES AU SEIN DE LA MAISON MEDICALE

Lors du conseil municipal du 5 juillet 2018, la commune s'était engagée à acheter 2 des 5 cellules (délibération n°DEL2018\_04\_09). Les deux médecins qui portent le projet de construction de maison médicale ont finalisé l'estimation du coût de sa construction.

La part de la construction pour chacune des cellules sera de 105 600 € TTC, soit 88 000 € HT.

Envoyé en préfecture le 11/10/2019

Reçu en préfecture le 11/10/2019

Affiché le 14/10/2019

ID : 056-215601774-20190926-DEL2019\_06\_05-DE

L'achat des deux cellules étant inférieur à 180 000 € HT, l'avis des domaines n'est pas nécessaire.

La construction est réalisée par une Société Civile de Construction Vente dénommée SCCV MEDIPLU qui est représentée par M. Jean-Jacques PEYRE et Mme Estelle HATTE.

La SCCV MEDIPLU vendra en Vente en l'État Futur d'Achèvement la partie revenant à la Commune.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 17 septembre 2019 ;

Coût du cabinet médical			
Date	Montant	Motif	Ordre
ven. 5 oct. 2018	534,00 €	Etude thermique	Eco2e ouest
lun. 29 oct. 2018	828,00 €	Apave	Apave
lun. 29 oct. 2018	300,00 €	Apave	Apave
mer. 19 déc. 2018	400,00 €	Frais pour terrain	Me Meunier
mer. 9 janv. 2019	1 450,00 €	SCCV	Me Meunier
mer. 6 févr. 2019	1 450,00 €	SCI	Me Meunier
mer. 13 mars 2019	1 564,37 €	Adduction de l'eau	STGS
jeu. 2 mai 2019	655,58 €	Eau	SAUR
mer. 22 mai 2019	828,00 €	Apave	Apave
sam. 8 juin 2019	61 321,72 €	Achat du terrain	Me Meunier
jeu. 18 juil. 2019	525,00 €	Apave	Apave
mar. 30 juil. 2019	1 044,00 €	Etude de sol	Kornog
jeu. 5 sept. 2019	4 433,04 €	Assurance	Allainz
mar. 10 sept. 2019	3 480,00 €	Apave	Thermique, handicapés
ven. 13 sept. 2019	370 202,81 €	Construction	
mer. 11 sept. 2019	655,00 €	Eau	SAUR
mar. 21 janv. 2020	9 239,00 €	Taxe d'aménagement	DDTM
mar. 21 janv. 2020	725,00 €	Redevance d'archéologie préventive	DDTM
lun. 2 mars 2020	1 500,00 €	Électricité	EDF
ven. 6 mars 2020	6 850,00 €	VEFA	Me Meunier
ven. 6 mars 2020	3 000,00 €	Comptabilité	Fiducial
ven. 6 mars 2020	850,00 €	Dissolution SCCV	Me Meunier
Plusieurs dates	31 042,24 €	Frais d'architecte	
<b>Total</b>	<b>502 877,76 €</b>		<b>528 021,65 €</b> <small>Avec 5% de provision pour imprévus</small>
		Soit la part. (1/5°)	<b>105 604,33 €</b>

**VOTE : LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :**

- APPROUVE L'ACQUISITION DE DEUX CELLULES POUR UN MONTANT DE 176 000 € HT ;
- DIT QUE LES FRAIS AFFERENTS A CETTE ACQUISITION SONT A LA CHARGE DE LA COLLECTIVITE ;
- AUTORISE LE MAIRE A SIGNER TOUT DOCUMENT CORRESPONDANT.

**VOTES : 27 pour**

A PLUVIGNER, LE 26.09.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/ 47



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

**N° DEL2019\_06\_06**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 26 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**24 Elus présents lors du vote :** PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE GOUEFF Viviane ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; LE CLANCHE Vincent ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

**3 Pouvoirs :**

M. LE FUR Michel donne pouvoir à M. LE BAYON Maurice.

M. GAUTER Jean-Pierre donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

**Absents :**

SAILLE Emmanuelle

BOTUHA Eric

**SECRETAIRE DE SEANCE :** BRIENT Pascal

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :** le 19 septembre 2019

**OBJET :** FINANCES BUDGET – ADMISSION EN CREANCE ETEINTE

Dans le cadre d'une procédure de surendettement, il peut être décidé d'effacer la créance d'un particulier.

Un dossier a été mené pour un usager de nos services dont l'enfant fréquente la cantine.

Il représente un montant de 240,38 € qui s'impose à la collectivité et au trésorier car aucune action de recouvrement n'est possible.

Envoyé en préfecture le 11/10/2019

Reçu en préfecture le 11/10/2019

Affiché le **14/10/2019**

ID : 056-215601774-20190926-DEL2019\_06\_06-DE

Vu l'avis favorable de la commission finances du 17 septembre 2019 ;

**VOTE : APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A 23 POUR ET 4 CONTRE, ADMET CETTE CREANCE ETEINTE. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 26.09.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

**VOTES : 23 pour – 4 contre**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/ 48



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

**N° DEL2019\_06\_07**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 26 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**24 Elus présents lors du vote :** PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE GOUEFF Viviane ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; LE CLANCHE Vincent ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

**3 Pouvoirs :**

M. LE FUR Michel donne pouvoir à M. LE BAYON Maurice.

M. GAUTER Jean-Pierre donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

**Absents :**

SAILLE Emmanuelle

BOTUHA Eric

**SECRETAIRE DE SEANCE :** BRIENT Pascal

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :** le 19 septembre 2019

**OBJET :** TRAVAUX – ADAPTATION D'EQUIPEMENTS DE SURVEILLANCE VIDEO SUR LA SALLE KOZH KASTELL ET SUR LES VESTIAIRES DU GOH LANNO

L'installation d'une vidéo-surveillance à la salle Kozh Kastell et aux abords des vestiaires du Goh Lanno permettra d'augmenter la sécurité de ce site.

L'entreprise Horelec a été retenue pour un montant de 6 596,21 € TTC.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 17 septembre 2019 ;

**VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE CES TRAVAUX. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 26.09.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

**VOTES : 27 pour**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/49



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

**N° DEL2019\_06\_08**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 26 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**24 Elus présents lors du vote :** PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE GOUEFF Viviane ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; LE CLANCHE Vincent ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

**3 Pouvoirs :**

M. LE FUR Michel donne pouvoir à M. LE BAYON Maurice.

M. GAUTER Jean-Pierre donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

**Absents :**

SAILLE Emmanuelle

BOTUHA Eric

**SECRETAIRE DE SEANCE :** BRIENT Pascal

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :** le 19 septembre 2019

**OBJET :** TRAVAUX – REPRISE DES PASSERELLES BOIS DE CERTAINS CHEMINS DE RANDONNEE

Les passerelles bois de certains chemins sont dégradées.

Celles-ci se trouvent en limite des communes :

- de Landévant (pont des Bons Voisins sur le ruisseau de Kergroix),
- de Brec'h (pont Melin Glaz sur le ruisseau de Pont christ),

Envoyé en préfecture le 11/10/2019

Reçu en préfecture le 11/10/2019

Affiché le **14/10/2019**

ID : 056-215601774-20190926-DEL2019\_06\_08-DE

- et sur la commune de Pluvigner (pont de Loguiviec sur le ruisseau de Goah Lanvel).

Les structures porteuses du pont des Bons Voisins et du pont de Melin Glaz doivent être totalement reconsidérées.

Les travaux de réaménagement du ruisseau de Goah Lanvel seront d'ordre limité.

Un devis de 15 444,66 € TTC a été réalisé par Golfe Bois Création et les frais pourront être partagés avec les communes de Landévant et de Brec'h.

Le Département pourrait également participer.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 17 septembre 2019 ;

**VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE CETTE DEMARCHE. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

**VOTES : 27 pour**

A PLUVIGNER, LE 26.09.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.



2019/ 50



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

**N° DEL2019\_06\_09**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 26 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**24 Elus présents lors du vote :** PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE GOUEFF Viviane ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; LE CLANCHE Vincent ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

**3 Pouvoirs :**

M. LE FUR Michel donne pouvoir à M. LE BAYON Maurice.

M. GAUTER Jean-Pierre donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

**Absents :**

SAILLE Emmanuelle

BOTUHA Eric

**SECRETARE DE SEANCE :** BRIENT Pascal

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :** le 19 septembre 2019

**OBJET :** TRAVAUX – REHAUSSEMENT DES PLANS DE TRAVAIL DES SALLES 7 ET 9 DE L'ECOLE MATERNELLE JOSEPH ROLLO

Les plans de travail des classes dédiées aux petites section de maternelle sont trop bas. Il est nécessaire de les relever.

Après consultation, l'entreprise SARL LE GOFF a été sélectionnée pour un montant de 3 900 € TTC.


Vu l'avis favorable de la commission travaux du 17 septembre 2019 ;

**VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE CES TRAVAUX. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 26.09.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

**VOTES : 27 pour**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/ SA



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

**N° DEL2019\_06\_10**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 26 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**24 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE GOUEFF Viviane ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; LE CLANCHE Vincent ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

**3 Pouvoirs :**

M. LE FUR Michel donne pouvoir à M. LE BAYON Maurice.

M. GAUTER Jean-Pierre donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

**Absents :**

SAILLE Emmanuelle

BOTUHA Eric

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BRIENT Pascal

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 19 septembre 2019

**OBJET** : TRAVAUX – REFECTION DU PLAN SUPERIEUR D'UNE VINGTAINNE DE TABLES DU RESTAURANT SCOLAIRE

Les tables du restaurant scolaire avaient été récupérées de l'ancienne cantine. À ce jour, malgré leur entretien régulier, les tests de surface ne sont plus satisfaisants si bien qu'il est nécessaire de changer l'ensemble des plateaux supérieurs.

Envoyé en préfecture le 11/10/2019

Reçu en préfecture le 11/10/2019

Affiché le **14/10/2019**

ID : 056-215601774-20190926-DEL2019\_06\_10-DE

L'intervention serait réalisée par l'entreprise Atlantique Buro, pour un montant de 2 277,83 € TTC.

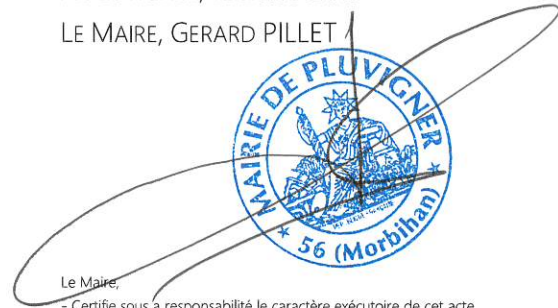
Vu l'avis favorable de la commission travaux du 17 septembre 2019 ;

**VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE CES TRAVAUX. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 26.09.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

**VOTES : 27 pour**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/ 52



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

**N° DEL2019\_06\_11**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 26 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**24 Elus présents lors du vote :** PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE GOUEFF Viviane ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; LE CLANCHE Vincent ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

**3 Pouvoirs :**

M. LE FUR Michel donne pouvoir à M. LE BAYON Maurice.

M. GAUTER Jean-Pierre donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

**Absents :**

SAILLE Emmanuelle

BOTUHA Eric

**SECRETAIRE DE SEANCE :** BRIENT Pascal

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :** le 19 septembre 2019

**OBJET :** TRAVAUX – MISSION FONCIERE AUX ABORDS DE LA ZONE DE TALHOUËT

Une réflexion est en cours sur la réalisation d'un cheminement doux qui irait du bourg jusqu'au carrefour de Talhouët.

Pour ce faire, il serait souhaitable de missionner le cabinet de géomètre AG2M d'ERDEVEN afin de préparer les découpages fonciers et se porter acquéreur de la bande d'espace vert située entre la route départementale et la clôture de l'entreprise Hill-Rom.

Envoyé en préfecture le 11/10/2019

Reçu en préfecture le 11/10/2019

Affiché le **14/10/2019**

ID : 056-215601774-20190926-DEL2019\_06\_11-DE

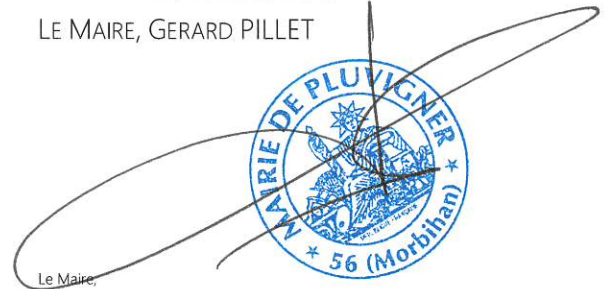
Vu l'avis favorable de la commission travaux du 17 septembre 2019 ;

**VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE CETTE PRESTATION. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 26.09.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

**VOTES : 27 pour**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/ 53



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

**N° DEL2019\_06\_12**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 26 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**24 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE GOUEFF Viviane ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; LE CLANCHE Vincent ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

**3 Pouvoirs :**

M. LE FUR Michel donne pouvoir à M. LE BAYON Maurice.

M. GAUTER Jean-Pierre donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

**Absents :**

SAILLE Emmanuelle

BOTUHA Eric

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BRIENT Pascal

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 19 septembre 2019

**OBJET** : TRAVAUX – RENOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DU CENTRE-VILLE

La rénovation de l'éclairage du centre-ville répond à un objectif de réduction des consommations d'énergie et d'un plus grand confort des citoyens.

Le plan de rénovation proposé prévoit la mise en place de luminaires plus performants, plus économes et plus modulables.

Envoyé en préfecture le 11/10/2019

Reçu en préfecture le 11/10/2019

Affiché le **14/10/2019**

ID : 056-215601774-20190926-DEL2019\_06\_12-DE

Le plan de pose de ces luminaires (ANNEXE DEL2019\_06\_12) a été étudié afin de couvrir au mieux tout l'espace public du centre-ville.

Les travaux seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de Morbihan Énergies pour un montant total de 74 100 € HT, soit 88 920 € TTC.

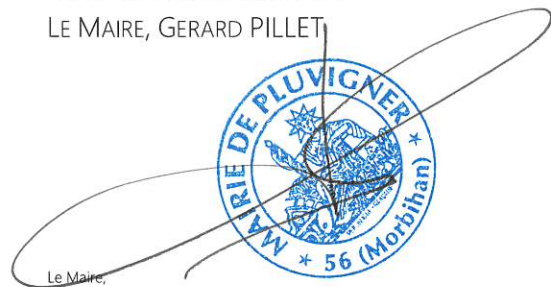
Vu l'avis favorable de la commission travaux du 17 septembre 2019 ;

**VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE CES TRAVAUX. M. LE MAIRE EST DESIGNÉ POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 26.09.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

**VOTES : 27 pour**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.



2019/ 56



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

**N° DEL2019\_06\_13**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 26 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**24 Elus présents lors du vote :** PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE GOUEFF Viviane ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; LE CLANCHE Vincent ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

**3 Pouvoirs :**

M. LE FUR Michel donne pouvoir à M. LE BAYON Maurice.

M. GAUTER Jean-Pierre donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

**Absents :**

SAILLE Emmanuelle

BOTUHA Eric

**SECRETAIRE DE SEANCE :** BRIENT Pascal

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :** le 19 septembre 2019

**OBJET :** TRAVAUX – REMPLACEMENT DU VEHICULE DES SALLES

Le véhicule affecté au service des salles est quotidiennement utilisé pour transporter des outils et du matériel, parfois lourd et encombrant.

Ce véhicule ne passe plus le contrôle technique et le coût des travaux qui seraient nécessaires est supérieur à sa valeur.

Envoyé en préfecture le 11/10/2019

Reçu en préfecture le 11/10/2019

Affiché le **14/10/2019**

ID : 056-215601774-20190926-DEL2019\_06\_13-DE

Le remplacement du véhicule des salles par un Peugeot expert se fera auprès du garage Busson de Pluvigner pour un montant de 13 400 € TTC.

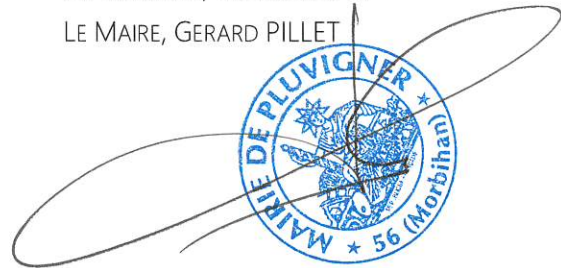
Vu l'avis favorable de la commission travaux du 17 septembre 2019 ;

**VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE CET ACHAT. M. LE MAIRE EST DESIGNÉ POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

**VOTES : 27 pour**

A PLUVIGNER, LE 26.09.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/57



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

**N° DEL2019\_06\_14**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 26 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**24 Elus présents lors du vote :** PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE GOUEFF Viviane ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; LE CLANCHE Vincent ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

**3 Pouvoirs :**

M. LE FUR Michel donne pouvoir à M. LE BAYON Maurice.

M. GAUTER Jean-Pierre donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

**Absents :**

SAILLE Emmanuelle

BOTUHA Eric

**SECRETAIRE DE SEANCE :** BRIENT Pascal

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :** le 19 septembre 2019

**OBJET :** TRAVAUX – MISE EN PLACE D'UNE BORNE MARCHE SUR LE BRANCHEMENT DES TOILETTES AUTOMATIQUES

Dans le cadre des travaux d'installation des toilettes automatiques situées Place Mainlièvre, il est possible de raccorder une borne marché fixe. Cette opportunité permettra d'éviter les branchements provisoires lors des manifestations organisées sur la place du Marché.

Les travaux seraient réalisés par l'entreprise Restech pour un montant de 1 938 € TTC.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 17 septembre 2019 ;

**VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE CES TRAVAUX. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

**VOTES : 27 pour**

A PLUVIGNER, LE 26.09.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/ *SB*



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

**N° DEL2019\_06\_15**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 26 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**24 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE GOUEFF Viviane ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; LE CLANCHE Vincent ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

**3 Pouvoirs :**

M. LE FUR Michel donne pouvoir à M. LE BAYON Maurice.

M. GAUTER Jean-Pierre donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

**Absents :**

SAILLE Emmanuelle

BOTUHA Eric

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BRIENT Pascal

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 19 septembre 2019

**OBJET** : ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT « TRANSFERT DE LA TAXE DE SEJOUR »

**Vu** la loi n° 2015-991 en date du 7 août 2015 portant nouvelle organisation du territoire de la République ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général des Impôts et notamment le IV de l'article 1609 nonies C ;

**Vu** la délibération 2018DC/087 du conseil communautaire en date du 13 juillet 2018 instituant la taxe de séjour intercommunale, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

**Vu** le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées approuvé le 9 juillet 2019 ;

**Considérant** qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique a institué la taxe de séjour sur son territoire ;

**Considérant** que ce transfert de compétence entraîne un transfert de charges/recettes devant faire l'objet d'une évaluation par la CLECT conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts ;

**Considérant** que la CLECT s'est réunie le 9 juillet 2019 afin d'arrêter l'évaluation des charges/recettes transférées entre l'EPCI et ses communes membres ;

**Considérant** qu'il appartient aux conseils municipaux des communes membres d'approuver le rapport de la CLECT à la majorité qualifiée prévue à l'article L. 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VOTE :**

**APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **APPROUVE LE RAPPORT DEFINITIF DE LA CLECT JOINT EN ANNEXE (ANNEXE DEL2019\_06\_15) EVALUANT LE TRANSFERT DE CHARGES/RECETTES LIE AU TRANSFERT DE LA TAXE DE SEJOUR ;**
- **AUTORISE LE MAIRE A SIGNER TOUT DOCUMENT UTILE A LA MISE EN ŒUVRE DE LA PRESENTE DELIBERATION.**

A PLUVIGNER, LE 26.09.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

**VOTES : 27 pour**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.